



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Lundi 08 janvier 2024

COMMUNIQUÉ DE LA MUNICIPALITÉ

Évacuation du 32 rue Eugène Lumeau : la Ville se substitue à la copropriété défailante et prend en charge le relogement en urgence des habitants

Depuis novembre 2023, l'immeuble en question fait l'objet d'un arrêté d'évacuation pour péril imminent.

Devenu insalubre et présentant de graves dangers pour la sécurité des locataires, les trois familles ainsi que la commerçante de l'immeuble ont quitté les lieux ce lundi 8 janvier 2024.

Dès aujourd'hui, la Municipalité prend en charge l'hébergement de l'ensemble des personnes concernées à l'hôtel, en attendant qu'une solution pérenne soit trouvée par la copropriété.

